

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

10 novembre 2025

Affichage :

Du 24 novembre 2025 au
24 janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Quorum : 14

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 10 novembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSEON, Espérance HABONIMANA,

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvie BERNARD

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Anne JOUET, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Calixte TIENDREBEOGO, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Sylvie BERNARD a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Bernadette DENIS

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2025-113 : TARIFICATION. Tarification 2026 des services

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI – 3^{ème} Adjoint en charge des Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-97 du 9 décembre 2024 relative aux tarifs applicables au 1er janvier 2025,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025-102 du 13 octobre 2025 actualisant la tarification au vu de la réglementation funéraire qui n'autorisait pas la durée de concession de 20 ans,

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » en date du 6 novembre 2025

Vu l'avis de la commission « urbanisme » en date du 13 novembre 2025

Il est proposé de faire évoluer les tarifs de 1.25 % au 1^{er} janvier 2026 :

CONCESSIONS CIMETIERE		2025	2026	
EMPLACEMENT NU	Concession	30 ans	364 €	368 €
		50 ans	674 €	682 €
	Caveau neuf	1 place	1 026 €	1 038 €
		2 places	1 275 €	1 290 €
		3 places	1689 €	1 709 €
	Caveau occasion	2 places	582 €	589 €
Plaque béton pour emplacement nu		194 €	196 €	
ESPACE CINERAIRE		2025	2026	
COLUMBARIUM Case aérienne 10 ans		619 €	626€	
COLUMBARIUM Case aérienne 15 ans		773 €	782€	
COLUMBARIUM Case aérienne 30 ans		1 237 €	1 252 €	
COLUMBARIUM Case aérienne 50 ans		2 061 €	2 086 €	

CAVURNE avec pierre tombale 10 ans	310 €	314 €
CAVURNE avec pierre tombale 15 ans	413 €	418 €
CAVURNE avec pierre tombale 30 ans	722 €	731 €
CAVURNE avec pierre tombale 50 ans	1 203 €	1 217 €
CAVURNE emplacement nu – 10 ans	104 €	105€
CAVURNE emplacement nu – 15 ans	130 €	132€
CAVURNE emplacement nu – 30 ans	207 €	209 €
CAVURNE emplacement nu – 50 ans	345 €	349 €
JARDIN DU SOUVENIR	Gratuité	Gratuité

DETAIL		2025	2026	
<u>DROITS DE PLACES</u>	Stationnements temporaires de grands gabarits, semi-remorques, poids lourds, cirques	Forfait/Jour	42 €	43 €
	Petits commerçants ambulants s'implantant de façon occasionnelle.	Mètre linéaire/jour	1.30 €	1.33 €
	Petits commerçants ambulants s'implantant de façon régulière (abonnement pour 1 an)	Mètre linéaire/jour :	1.10 €	1.12 €
<u>Point de vente (Dimanche matin)</u>	Droits de places Des Commerçants Parking Centre Commercial « Les Genêts »	Occasionnel – ml	1.60 €	1.64 €
		Abonnement trimestriel ml	10.30 €	10.50 €
<u>Redevances d'occupation du domaine public</u>	Travaux et Chantiers 7 jours < Durée ≤ à 30 jours	Tarif par jour et par m²	0.55 €	0.56 €
	Travaux et Chantiers Durée > à 30 jours	(tarif par mois et par m²) tout mois commencé est dû	17.50 €	17.85 €
	stationnement de commerçants non sédentaires en dehors du point de vente (Etalages, stands, exposition de produits)	Tarif par place et par jour jusqu'à 23h (en soirée) maximum	15.50 € (sans électricité)	15.80 € (sans électricité)
	Occupation occasionnelle		20.50 € (avec électricité)	20.90 € (avec électricité)
<u>BADGE</u>	Les bâtiments communaux du pôle scolaire, de l'espace Beausoleil et salles de sports sont équipés d'un barillet électronique. Facturation en cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du badge	Transpondeur	40 €	41 €
		alarmes anti-intrusion	14 €	14 €
<u>Demandes externes de locations (hors associations de la commune)</u>	barrières métalliques	Location à l'unité	4.20 €	4.30 €
		Transport par tranche de 20	11.50 €	11.70 €
	Location podium	un jour	187 €	191 €
		Caution	300 €	300 €

Il est proposé de maintenir sur l'année 2026 ; les tarifs ci-après.

AUTRES		2026
Accès Informatique et internet	Mise à disposition au public en mairie d'un accès internet réservé prioritairement aux personnes en recherche d'emploi (rédaction et impression CV par exemple:	Accès limité à 1 heure (gratuité) Impression Noir et Blanc ou Couleur : (Même tarif que les photocopies)
Photocopie	Photocopies (Couleur= (tarif NB*2) Tirage de copies (noir et blanc) aux associations communales	A4 0.20 € et A3 : 0.40€ Principe de la gratuité Conditions : fournir le papier Affiches 20 Exemplaires A3 couleurs Flyers : 100 A4 Couleurs ou 200 Exemplaires A5 Couleurs ou 400 exemplaires A6 couleurs.
PLUI	Le PLUI est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune	
Documents cadastraux	Les plans cadastraux peuvent être obtenus sur le site « www.cadastre.gouv.fr » Tarif extrait cadastral : maintien à 1 € la feuille Document numérisé imprimé (S.I.G.).	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix/ 19 voix), le Conseil municipal :

APPROUVE l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1er janvier 2026

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour copie conforme, en Mairie, le 18 novembre 2025

Le Maire,

Michel DEMOLDER